



Conditions générales de participation aux concours gratuits organisés par la Loterie Romande

1. Objet des conditions générales de participation

Les présentes conditions générales règlent les conditions de participation aux concours gratuits organisés par la Loterie Romande et qui sont accessibles sur le site Internet de la Loterie Romande (www.loro.ch) (ci-après : le(s) "Concours Gratuits"). L'application de la Charte et conditions d'utilisation des réseaux sociaux de la Loterie Romande est réservée.

La participation aux Concours Gratuits implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions générales de participation, aux conditions particulières prévues, le cas échéant, pour un Concours Gratuit et à la Charte et conditions d'utilisation des réseaux sociaux de la Loterie Romande.

Les annonces relatives à l'organisation de Concours Gratuits sont publiées sur le site Internet de la Loterie Romande (www.loro.ch) et/ou sur les réseaux sociaux, tels que Facebook, Twitter ou Instagram. Les Concours Gratuits ne sont cependant pas gérés ou parrainés par ces réseaux sociaux, de sorte que ceux-ci ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de litige lié aux Concours Gratuits.

2. Conditions de participation

Les Concours Gratuits sont ouverts à toutes les personnes physiques âgées de **18 ans révolus** et domiciliées en Suisse romande.

Les collaborateurs de la Loterie Romande ne sont pas admis à participer.

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à chaque Concours Gratuit. En cas de non-respect de cette règle, le participant sera automatiquement exclu du tirage au sort, respectivement ne pourra pas prétendre à la remise de lots (cf. chiffre 5 ci-dessous).

3. Modalités de participation

Les Concours Gratuits ont lieu durant la période indiquée sur l'annonce du Concours Gratuit publiée par la Loterie Romande sur son site Internet (www.loro.ch) et/ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.). La participation aux Concours Gratuits ne peut avoir lieu que durant la période indiquée (ci-après : la "Période promotionnelle").

Pour participer aux Concours Gratuits, il suffit de s'inscrire durant la Période promotionnelle sur le site (www.loro.ch) avec une adresse électronique valable. Les formulaires incomplets ou contenant de fausses indications ne seront pas pris en compte.



Toute participation aux Concours Gratuits hors Période promotionnelle ou ne remplissant pas les conditions de participation ne sont pas prises en compte.

4. Lots

Les lots sont décrits sur l'annonce du Concours Gratuit publiée par la Loterie Romande sur son site Internet (www.loro.ch) et/ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.).

Les lots peuvent être soumis à des conditions d'utilisation qui leurs sont propres (âge, domicile, durée de validité, etc.).

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent être échangés.

5. Attribution des lots

Les gagnants des lots sont tirés au sort, dans les locaux de la Loterie Romande, parmi l'ensemble des formulaires de participation ayant répondu correctement aux questions posées ou ayant satisfait les autres conditions mentionnées dans l'annonce des Concours Gratuits publiée par la Loterie Romande sur son site Internet (www.loro.ch) et/ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.).

Seuls les gagnants seront avisés personnellement par e-mail à l'adresse indiquée au moment de l'inscription au Concours Gratuit. Les gagnants devront prendre contact avec la Loterie Romande exclusivement selon les modalités indiquées dans l'e-mail qui leur aura été adressé. Il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'e-mail éventuel de la Loterie Romande. Les gagnants qui n'auront pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard à la date indiquée dans l'e-mail envoyé par la Loterie Romande seront déçus de leur droit à la remise du lot. La Loterie Romande ne peut être tenue responsable en cas d'erreur d'acheminement d'e-mail, et le cas échéant, des lots.

La Loterie Romande se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant et le respect des conditions de participation par celui-ci avant la remise du lot.

Aucune correspondance ne sera échangée.

6. Protection des données

La participation à un Concours Gratuit implique la collecte et le traitement des données personnelles nécessaires à cet effet, c'est-à-dire à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, ainsi qu'à l'acheminement des lots.



Ces données personnelles peuvent être traitées par des prestataires de services, parfois à l'étranger, à qui la Loterie Romande confie le traitement de certaines opérations techniques, et qui sont contractuellement liés à la Loterie Romande.

En s'inscrivant à un Concours Gratuit, le participant consent à ce que les données personnelles nécessaires à sa participation soient collectées et traitées, dans le respect de la législation en matière de protection des données.

7. Utilisation de l'image

Certains gagnants se verront proposer d'autoriser la Loterie Romande à utiliser leur image (photos réalisées lors de la remise des lots ou envoyées par les gagnants à la Loterie Romande) sur le site internet de la Loterie Romande (www.loro.ch) et/ou sur ses diverses plateformes sociales (réseaux sociaux) de la Loterie Romande.

Le moment venu, les gagnants concernés seront invités à donner leur autorisation sur la base d'une information qui les renseignera sur l'utilisation de leur image, notamment sur la possibilité de retirer leur autorisation en tout temps.

8. Application des conditions générales

En principe, il ne sera répondu à aucune demande, notamment par e-mail ou par téléphone, concernant l'interprétation des présentes conditions générales, les modalités et mécanismes du Concours Gratuit ou la liste des gagnants.

Toute contestation relative à l'application des présentes conditions générales doit faire l'objet d'une demande écrite et envoyée par courrier postal au siège de la Loterie Romande, Case postale 6744, 1002 Lausanne et sera tranchée par la Loterie Romande, sans possibilité d'appel.

Loterie Romande, janvier 2020.